

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

04/07/96

Origine :

CABDIR

MMES et MM. les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
MM. les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
MMES et MM. les Agents Comptables
MMES et MM. les Directeurs
des Centres de Traitement Informatique

(pour attribution)

MME et MM. les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour information)

Réf. :

CABDIR n° 5/96

Plan de classement :

44

Objet :

RECTIFICATIF A LA CIRCULAIRE CABDIR n° 3/96 du 11/04/96 :

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CAISSES
PRIMAIRES : *Arrêté du 26 octobre 1995*

ANNEXE III : Ventilation de la PS n° 9 dans le cadre de la liquidation sur le système LASER.

Pièces jointes :

0 1

Liens :

Mod.circ CABDIR 3/96

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

ASS/S. PIERSON - ASS/SOC M. CODA - MOPGI/M. SADOUL

Téléphone :

42.79.33.53 - 42.79.33.54 - 42.79.33.92

@

Cabinet du Directeur

04/07/96

MMES et MM. les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Origine :
CABDIR

MM. les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
MMES et MM. les Agents Comptables
MMES et MM. les Directeurs
des Centres de Traitement Informatique
(pour attribution)
MME et MM. les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : CABDIR n° 5/96

Objet : Rectificatif à la circulaire CABDIR n° 3/96 du 11 avril 1996.
Action Sanitaire et Sociale - Modification du règlement intérieur des Caisses Primaires *Arrêté du
26 octobre 1995*
Concerne l'Annexe III de la circulaire

La prestation supplémentaire n° 9, relative à l'attribution d'une indemnité complémentaire à des assurés sociaux titulaires d'une pension d'invalidité ou bénéficiaires de l'Assurance Maladie effectuant un stage de rééducation professionnelle dans un centre agréé ou ayant un contrat de rééducation chez un employeur, est à liquider sur le système Laser en MALADIE et non en accident du travail.

Le Directeur,

L'Agent Comptable,

Gérard RAMEIX

Alain BOUREZ

Annexe III

TABLEAU RECTIFICATIF**PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES**

NATURE DES PRESTATIONS	LIBELLE (TABLES DE VALEURS)	CODE LIQUIDATION (LASER)	VENTILATION
P01	PS1 - COMPLEMENT TICKET MODERATEUR	PS1 COMPL. TICKET MOD.	MALADIE
P02	PS2 - COMPLEMENT FRAIS TRANSPORT	PS2 COMP. TR.	MALADIE
P03	PS3 - FRAIS/OCCASIONNES/PRELEVEMENTS	PS3 FRAIS PRELEV.	MALADIE
P04	PS4 - COMPL.FRAIS SEJOUR HOSPITALI.	PS4 COMP. FRAIS SEJ.	MALADIE
P05	PS5 - PERTE DE SALAIRE ENFANT MALADE	PS5 PERTE SALAIRE	MALADIE
P06	PS6 - INDEMNITES JOURNALIERES MATER.	PS6 IND. JOURN. MAT.	MALADIE
P08	PS8 - FRAIS FUNERAIRES	PS8 FRAIS FUNER.	MALADIE
P09 (P18)	PS9 - INDEM. COMPLE. REEDU. PROF.	PS9 COMPL. REED.	MALADIE
P10	PS10 - COMPL. CURE THERMALE	PS10 COMPL. CURE	MALADIE/AT
P11	PS11 - COMPL. TICKET MODERATEUR	PS11 COMPL. T.M.	MALADIE
P12	PS12 - ALLOCATION DECES	PS12 ALLOC. DECES	MALADIE
P13	PS13 - COMP. MAL. CHRO. M.A.D.	PS13 COMP. CHRO. M.A.D.	MALADIE/AT
SEC	SEC - AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE	SEC AIDE FINAN. EXCEPT.	